

Démarche : Préfecture du Pas-de-Calais : Demande d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite (R221-10)

Organisme : Sous-Préfecture de Lens

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Conformément à l'article R221-10 du code de la route, la catégorie B du permis de conduire permet la conduite :

- des taxis et des voitures de transport avec chauffeur (VTC),
- des ambulances,
- des véhicules affectés au ramassage scolaire,
- des véhicules affectés au transport public de personnes

uniquement si le conducteur est en possession d'une attestation délivrée par le préfet après vérification de son aptitude physique à la conduite.

1. Informations sur le demandeur

Civilité

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Nom de naissance uniquement.

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse

Complément d'adresse

Bâtiment, numéro d'appartement...

Téléphone

Adresse électronique

Numéro du permis de conduire

Attention:

- pour les permis format "carte bancaire", le numéro se situe au verso du titre, en haut à gauche sur deux lignes,
- pour les permis ancien format (carte rose trois volets), le numéro se situe à gauche de la photo.

2. Visite médicale

Date de la visite

3. Justificatifs à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité

Carte nationale d'identité recto/verso, passeport ou titre de séjour en cours de validité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire

Titre recto/verso en cours de validité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Cerfa "Permis de conduire - Avis médical"

Joindre le Cerfa n° 14880*02 dûment complété et signé.